RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

Commune de Roeser
Grand-Duché de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 27 mars 2023

Date de l'annonce publique : 17/03/2023 | Date de la convocation des conseillers : 17/03/2023

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Néant.

Référence: CC.2023-03-27 - 6.21

Point de l'ordre du jour: 6.21

Objet: **Attribution d'une subvention humanitaire internationale pour venir en aide aux victimes du séisme en Turquie et Syrie**

Le conseil communal,

Considérant que le collège propose d'allouer le subside annuel pour une œuvre humanitaire, soit le montant de 5.000,00 € comme suit :

UNICEF (Comité luxembourgeois pour l'UNICEF)	2.500,00 €
Médecins Sans Frontières Luxembourg	2.500,00 €

Considérant que cette aide financière servira à apporter assistance à la population civile touchée par le séisme en Turquie et Syrie ;

Considérant que par décision du 25 avril 2002 le collège avait arrêté le principe d'inscrire un crédit prévisionnel annuel de 2.500 euros, augmenté à 5.000 euros à partir de 2015, au budget communal pour l'allocation d'un subside exceptionnel pour une œuvre humanitaire, l'allocation étant effectuée en fin d'année après comparatif des demandes présentées en cours d'année ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer, au vu de la situation exceptionnelle, dès à présent le subside aux associations susmentionnées qui en ont fait la demande et d'allouer en fin d'année un subside supplémentaire de 5.000,00 € pour d'autres fins caritatives ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'allouer le subside annuel pour une œuvre humanitaire aux associations et institutions suivantes :

Bénéficiaire	Montant en €	Imputation budgétaire	Exercice
UNICEF (Comité luxembourgeois pour l'UNICEF)	2.500,00	3/191/648110/99001	2023
Médecins Sans Frontières Luxembourg	2.500,00	3/191/648110/99001	2023

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 4 avril 2023

Le bourgmestre, FP

Le secrétaire,